



15 par classe maximum !



Qu'est-ce qu'un Titre professionnel ? :

C'est une certification : un titre délivré par le ministère du travail enregistré au RNCP et certifié de niveau IV – équivalent niveau Bac.



Pour quels métiers :

Conseiller(ère) de vente, vendeur/vendeuse, vendeur/vendeuse technique, Employé(e) commercial(e), ...



Prérequis :

Aucun.
Validation du dossier sur entretien.



Objectif :

- Accueillir, conseiller, vendre et fidéliser la clientèle.
- Connaître les produits et services de l'entreprise.
- Contribuer à la tenue et à l'animation de l'espace de vente physique ou virtuel.

- 546h de formation sur 12 mois (Mars à Mars)
- En alternance en contrat de professionnalisation ou en apprentissage.

Contenu :

- Animation du point de vente
- Mathématiques
- Gestion commerciale
- Vente
- Communication
- Ateliers professionnels
- Français



EXEMPLE DE CALENDRIER

2	7
3	7
4	7
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	7
17	7
18	7
19	